



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : ACCORD-CADRE POUR LES  
PRESTATIONS D'IMPRESSION, DE  
FAÇONNAGE ET DE LIVRAISON DES  
SUPPORTS DE COMMUNICATION DE LA VILLE  
DE VINCENNES - LOT 8 : DOS CARRÉS COLLES  
PASSE AVEC LA SOCIETE D'IMPRESSION DU  
BOULONNAIS**

**DÉCISION N° DM-21-130  
EN DATE DU 30 MARS 2021**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au BOAMP, au JOUE et sur le profil acheteur de la Ville, le 05/10/2020

**CONSIDÉRANT** le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 03/02/2021 et sa décision d'attribuer l'accord-cadre relatif au marché d'impression, de façonnage et de livraison des supports de communication de la ville de Vincennes – lot 8 : Dos carrés collés à la société D'IMPRESSION DU BOULONNAIS ayant présenté l'offre la plus avantageuse économiquement au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société D'IMPRESSION DU BOULONNAIS domiciliée 47 boulevard de la Liane – Zone Industrielle – 62 360 SAINT LEONARD, représentée par Monsieur Arnaud VERSHELLE, en qualité de directeur commercial, l'accord-cadre relatif au marché d'impression de façonnage de livraison des supports de communication de la ville de Vincennes – lot 8 : Dos carrés collés.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande susceptibles de varier dans la limite d'un montant annuel maximum de 40 000,00 € HT (48 000,00 € TTC)

Les prix de l'accord-cadre sont ceux du bordereau des prix unitaires.

L'accord-cadre est passé pour une durée initiale de 12 mois et reconductible tacitement 3 fois, soit une durée maximale de 48 mois.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20210330-lmc1H8276H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 30/03/2021  
Date de Publication : 30/03/2021

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

***Signé***

**Charlotte LIBERT-ALBANEL**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20210330-Imc1H8276H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 30/03/2021  
Date de Publication : 30/03/2021